

Gilbert Grandguillaume

*injuste envers les orphelins, condition qui en limite la portée. Ils n'ont fait, ici comme en d'autres circonstances, que justifier une pratique en vigueur dans la société et défendre des valeurs contraires, répétons-le, aux valeurs coraniques et ayant pour seule garantie le consensus et non une prétendue application du texte. Autrement dit, le problème n'est pas ici de considérer le Coran comme l'une des sources de la législation, mais la façon de s'y référer, de le traiter et de l'interpréter. S'agit-il d'une interprétation conforme à son esprit et à sa logique interne, ou bien d'une interprétation littérale d'un certain nombre de versets qu'on traite à sa guise, bien qu'on pense (ou qu'on prétende) traduire fidèlement la volonté divine et la sagesse du Très-Haut ? (p.173-174) ».*

C'est à partir de telles interprétations que l'islam est privé des moyens de sa valorisation : « *Le comble de tout cela, c'est que les musulmans ont conçu le message à l'image de leurs passions, de leurs aspirations et de leurs intérêts, si bien que l'islam en est arrivé à être synonyme de l'oppression de la femme, de sa dévalorisation et de son confinement derrière les murs épais de sa maison. On rend l'islam responsable de dénier à la femme les droits humains les plus élémentaires : l'enseignement et le travail. On se sert de lui pour affirmer une identité mal assurée qui s'exprime à travers l'obligation faite aux jeunes filles de porter le voile (p.120) »*, une « obligation » qui, précise l'auteur, s'appuie de façon abusive sur deux versets (33,59 et 24,31) relatifs à des situations très spécifiques.

### **Une tradition fabriquée par des *hadith* forgés.**

Il n'y a pas que le Coran. Dans son entreprise d'institutionnalisation de l'islam, qui a abouti à un corset de prescriptions, de dogmes, de rites, la tradition s'est appuyée sur de soi-disant « dits du prophète » dont il est reconnu par les docteurs eux-mêmes qu'un grand nombre d'entre eux, sinon la plupart, ont été fabriqués tardivement pour venir confirmer les positions voire les intérêts de tel courant politique ou idéologique. C'est sur de tels textes (nommés *hadith*, dont l'ensemble constitue la *sunna*, la tradition) que se sont appuyés dans le passé les juristes (*fuqahâ'*) et s'appuient encore aujourd'hui les traditionalistes, pour imposer aux musulmans toutes sortes d'obligations ou d'interprétations, qui ne sont que reprises de ce qui fut inventé autrefois, puis confirmé comme Tradition : « *Le cas du hadith est vraiment étonnant : il a conservé ce que le Prophète avait précisément interdit de consigner, en demandant de ne mettre par écrit que le Coran ; ce qui lui enlève toute légitimité (p.192) »*. Or une grande partie des musulmans, fourvoyée par ses « guides », traite le *hadith* à l'instar du Coran en le mettant sur le même pied que lui.

Devant une religion qui est un repère pour des millions de croyants, Abdelmajid Charfi s'emploie avec courage et lucidité à démêler le bon grain de l'ivraie. Il en reconnaît d'abord la diversité : il n'y a pas un islam, mais des islam qui se sont adaptés à des populations et des conditions diverses. Le problème est pour l'auteur de permettre à chacun, à une époque où la liberté de l'individu s'affirme, de trouver accès à des principes essentiels compatibles avec la vie moderne. Mais quelle autorité a-t-il pour le faire ? Il n'y a pas de papauté en islam, pas de clergé officiellement chargé de guider l'interprétation. Certes des personnages tendent à occuper cette place : des *mufti* délivrant des *fatwa*. Mais, fonctionnaires ou partisans, ils ne sont crédibles, comme tout musulman, qu'en fonction de leur savoir, non de leur position. Or la société moderne, toujours avide de « références », a tendance à les créditer d'une autorité qui généralement aboutit à verrouiller la tradition. N'a-t-on pas vu récemment un ministre des cultes français aller consulter le mufti du Caire pour lui demander son avis sur le port du voile par les musulmanes de France ? De telles aberrations sont malheureusement fréquentes. En réalité chaque musulman doit compter sur lui-même, et le renouveau ne peut venir que des esprits libres capables de libérer l'islam d'une histoire qui pèse lourdement sur lui.

un minimum de loi, mais qui peuvent se traduire autrement dans d'autres contextes sociaux et culturels.

### **Un message détourné par le politique**

A. Charfi explique que la suite historique donnée au message initial n'était pas fatale, mais qu'elle a été déterminée par des conditions politiques bien précises. Tout commence au lendemain de la mort de Muhammad qui n'a rien prévu pour sa succession. Les jeux pour le pouvoir iront en s'accroissant par la suite, jusqu'à dégénérer dans les grandes luttes fratricides de la Fitna. Le message est détourné en moyen de légitimer ceux qui s'arrogent le pouvoir. L'auteur est peut-être le premier musulman à oser affirmer que ces conquêtes – souvent présentées comme la gloire de l'islam sinon la preuve de la véracité de son message - furent en réalité une catastrophe pour la nouvelle religion. Elles apportèrent un afflux d'esclaves, de richesses, de territoires qui générèrent une corruption généralisée et un climat de violences (Les historiens de notre temps en diront probablement autant du pétrole pour les sociétés arabes contemporaines). Elles constituaient surtout un démenti cinglant au message d'égalité en consacrant la domination de l'élite sur la masse et de l'homme sur la femme. L'auteur ajoute qu'elles n'étaient pas le seul moyen possible d'expansion de l'islam, puisque celle-ci s'est réalisée et se poursuit bien mieux par des moyens pacifiques dans le monde non-arabe.

### **Un islam asservi**

Cet empire arabe a nui à la religion en ce sens qu'il ne l'a pas servie mais asservie. Le pouvoir politique a utilisé à cet effet la corporation des juristes (*fuqahâ'*) chargée de maintenir le peuple dans le conformisme, à seule fin de pérenniser son pouvoir en l'habillant de la légitimité islamique. En place de la fonction de « pasteur » préconisée par Muhammad, « *les fuqahâ' reconduisirent un modèle impérial dont ils chantaient les louanges, voyant dans le prince un être exceptionnel qui n'avait point de comptes à rendre. En échange de cette allégeance, ils avaient la haute main sur la réglementation de la vie sociale et sur les relations entre les individus et entre les groupes, grâce à un rituel immuable (p.170)* ».

Cette situation qui a traversé les siècles se poursuit encore aujourd'hui où les fonctionnaires de l'islam (*mufti* et autres) nommés par le pouvoir en sont les soutiens fidèles, se gardant bien de lui rappeler les exigences de l'islam en matière de droits de l'homme même lorsque leur violation est évidente comme c'est le cas dans la plupart de ces régimes.

### **Des écrits pétrifiés**

En s'arrogeant un monopole de l'interprétation des textes au détriment d'un libre accès individuel au texte du Coran, les juristes ont figé certains corpus en fonction non seulement des situations où ils se trouvaient, mais aussi des options idéologiques auxquelles ils souscrivaient. Si certaines des institutions qu'ils consacrèrent autrefois, comme l'esclavage, sont aujourd'hui reconnues obsolètes, ce n'est pas le cas de toutes. L'auteur cite le cas de la polygamie comme type de mauvaise approche du texte coranique par les juristes : « *On en trouve un exemple flagrant dans leur interprétation du verset 3 de la sourate al-Nisâ'. En effet, d'une part ils ont nettement forcé le sens de la phrase en séparant la conditionnelle « Si vous craignez d'être injustes envers les orphelins » de la principale : « épousez deux, trois ou quatre femmes ». Ils contreviennent ainsi aux règles les plus élémentaires de la grammaire et de la logique. D'autre part, en autorisant quatre femmes dans tous les cas, ils n'ont pris en considération ni le sentiment de la femme, qui doit partager son mari avec d'autres, ni la différence d'âge éventuelle entre les époux, ni l'inégalité sociale qui pénalise la femme, ni le sort des enfants et leur éducation dans une atmosphère de querelle entre les coépouses. Surtout, ils ont ignoré tous les versets qui fondent une éthique du mariage selon la perspective coranique : confiance mutuelle entre les conjoints, tendresse, miséricorde, douceur et justice. Ils ont ignoré encore la raison véritable qui a autorisé la polygamie, à savoir la crainte d'être*

Gilbert Grandguillaume, *La Quinzaine littéraire*, N°897, 1<sup>er</sup> -15 avril 2005, p.17-18.

## LIBERER L'ISLAM DE SA GANGUE JURIDIQUE

Abdelmajid Charfi, *L'islam entre le message et l'histoire*, traduit de l'arabe par André Ferré, Paris, Albin Michel, sept.2004, 230 p., 18,50 €.

Dans l'islam, l'inspiration prophétique initiale appelant à la libération d'une conscience individuelle a été rapidement détournée en légitimation du pouvoir politique, puis formalisée en corpus juridique intouchable. Un savant tunisien, croyant et éclairé, tente à l'aide des sciences modernes d'en démêler l'écheveau.

Parmi les innombrables publications sur l'islam dont le public est abreuvé, le livre de Abdelmajid Charfi mérite une mention spéciale. Cet universitaire tunisien nous y livre les fruits de trente années de réflexion sur la question, son travail n'est donc pas le fruit des soubresauts de l'actualité ni l'expression d'une complaisance entendue. L'auteur qui ne cache pas son adhésion à la foi musulmane, mais estime que celle-ci l'incite à mettre en œuvre sa liberté de réflexion, a voulu appliquer les ressources des sciences modernes à l'islam d'aujourd'hui. En effet, dit-il, dans des sociétés qui sont souvent affectées d'un retard culturel, la parole est souvent monopolisée par des « docteurs » enfermés dans le cadre des sciences traditionnelles et bien décidés à y rester, persuadés qu'ils sont que la seule adaptation possible à la société moderne consiste en un retour à un islam mythique des origines, ancré dans un contexte social et politique différent, et bien plus, façonné au service d'un conservatisme social et politique. Bien au fait de la façon dont d'autres monothéismes ont traité, plus ou moins bien, cette question de l'adaptation du religieux au monde moderne, il porte un regard objectif sur ce qui est ordinairement considéré comme tabou : le texte du Coran, les sources traditionnelles, pour en faire ressortir un message fondamental de liberté de penser dans le cadre d'une foi ouverte. Bien d'autres avant lui qui ont tenté cette aventure ont suscité la haine de ceux qui utilisent cette religion à des fins de domination, certains y ont laissé leur situation, voire leur vie : les conditions actuelles permettront peut-être à ce message d'être entendu. A cette fin l'auteur a tenu à ce que son livre soit d'abord publié en arabe à l'intention de ceux qu'on enferme trop souvent dans un cercle de réflexion étroit. La traduction en élargit l'accès à ceux qui, croyants ou non-croyants, sont en quête d'une voie et d'un outil crédibles pour comprendre un islam que l'actualité leur présente sous un jour toujours plus fantaisiste.

### **Un prophète inspiré mais comment ?**

En ce qui concerne le fondateur de l'islam, l'auteur s'écarte de l'image hagiographique forgée par la suite. Mohammed a bien pratiqué les cultes de la Mecque dans sa jeunesse, et c'est progressivement qu'il s'est senti investi d'un message. Pour l'auteur le prophète le ressent comme lui venant d'ailleurs, de Dieu par l'intermédiaire de Gabriel ou de son entourage, mais ce sont des métaphores qu'il traduit en mots dans une langue arabe : « *Gabriel a apporté les significations et Muhammad les a comprises et les a exprimées dans la langue des Arabes (p.42)* », dit le grand exégète al-Suyûfî. Ce ne sont pas les mots qui sont divins comme certains le prétendent encore aujourd'hui, mais les significations qu'ils traduisent. Par le fait même sont à rejeter des siècles d'une interprétation littérale étroite qui constitue aujourd'hui le lit de l'islamisme. Quant aux orientations de base du message, elles sont universelles, faites d'un appel incessant à la foi et à la raison, à l'exercice de la responsabilité individuelle et à la fraternité, dans des termes parfois adaptés à ces sociétés frustes dans lesquelles il introduisait